

Montbéliard Agglomération

AUDINCOURT

Un concert pour Abakar, migrant expulsé la veille de ses 20 ans

Aude LAMBERT



Abakar Gassama a suivi son apprentissage de cuisine à Audincourt. Il vit actuellement au Sénégal grâce à l'entraide internationale. Photo /DR

Plus d'un an et demi après l'expulsion d'Abakar, jeune migrant guinéen qui avait été accueilli dans le Pays de Montbéliard, son comité de soutien est toujours actif. Un concert est proposé le 25 novembre à Audincourt pour aider le cuisinier, réfugié au Sénégal, dans son quotidien.

En février 2021, alors apprenti cuisinier au lycée professionnel Nelson-Mandela d'Audincourt, Abakar Gassama, migrant guinéen, avait été placé en garde à vue par les gendarmes à Bethoncourt puis conduit dans un centre de rétention à Metz. Deux mois plus tard, le jeune homme, dont les papiers n'avaient pas été reconnus par l'État, était expulsé dans son pays d'origine après avoir résidé six ans dans le pays de Montbéliard. La loi est dure mais c'est la loi (dura lex sed lex). Voilà la destinée d'un ancien mineur

migrant non accompagné (MNA) que des militants des Droits de l'Homme avaient pris sous leurs ailes.

De cette solidarité [était né le comité Abakar](#) agrégé de 150 membres, associations affiliées et partis politiques. Grâce à cette mobilisation, le “sans-papiers”, qui craignait pour sa sécurité en Guinée Conakry, [a pu se réfugier au Sénégal](#) : « Avec notre réseau et l'association d'amitié et de solidarité franco-sénégalaise Tche-Kanam, nous lui avons trouvé un logement. En attendant la saison touristique où il est aide-cuisinier, Abakar fait des petits boulots. Je l'ai au téléphone tous les quinze jours », précise Pascal Tozzi, président du comité qui s'attelle à la défense juridique du Guinéen, frappé d'une interdiction de retour sur le territoire français (IRTF) d'une durée deux ans : « Je viens de terminer le dossier de saisie auprès du défenseur des droits. Nous contestons les motifs de l'IRTF. Nous sommes en mesure de démontrer qu'Abakar n'a pas engendré de trouble à l'ordre public (N.D.L.R. : en refusant, en rétention, un test PCR) ».

Pour les militants, le jeune homme, à l'instar de nombreux “sans papiers”, a toute sa place dans l'Hexagone. « Mineurs, les migrants bénéficient d'un apprentissage en France où les employeurs des métiers en tension sont en recherche de main-d'œuvre. Abakar était parfaitement intégré. Il donnait toute satisfaction », rappelle Pascal Tozzi.

À l'heure où la future loi sur l'asile et l'immigration (prévue en 2023) doit introduire des mesures pour rendre les obligations de quitter le territoire français (OQTF) plus efficaces, les écueils semblent nombreux sur la route du retour d'Abakar.

• Les refrains de Brel en guise de soutien

« Les attendus des décrets de la loi Darmanin “Dur avec les méchants, gentil avec les gentils” ne sont pas de nature à nous décourager », rétorque le porte-parole. Concernant l'avenir du Guinéen, les pistes d'actions seront abordées le 25 novembre lors de l'assemblée générale du comité au restaurant Le Jura d'Audincourt (17 h 30). Après la réunion, les habitants

sont invités à un concert « Des Gars majeurs » sur place (19 h 30) : « C'est un groupe vocal de cinq hommes qui chantent a cappella. Ils reprennent le répertoire de Brel, des Frères Jacques, de Bobby Lapointe Couvrant les registres ténor, baryton et basse, ils exécutent des œuvres de deux à quatre voix ». Le rendez-vous musical est gratuit mais un petit coup de pouce financier ne serait pas de refus pour aider leur petit protégé : « Nous assurons son loyer. En tant qu'association, nous disposons de peu de moyens ».